

CHARTRE PROFESSIONNELLE DES GÉOPHYSICIENS*

*La présente charte professionnelle est le document régissant les prestations des Géophysiciens Spécialistes, regroupés au sein de l'AGAP Qualité**.*

Tout membre s'engage, par son adhésion à l'AGAP, à appliquer sans restriction le contenu et l'esprit de cette charte.

I – PRÉLIMINAIRES

Il paraît utile de rappeler que :

La GÉOPHYSIQUE englobe l'étude des propriétés physiques du sous-sol permettant après interprétation de préciser sa nature et sa structure. Sa finalité est d'apporter un complément souvent nécessaire, voire indispensable, aux études de génie civil, d'environnement, de recherche d'eau et de prospection minière.

Elle s'appuie principalement sur deux sciences :

- ☉ la **géologie**, qui étudie l'histoire de la terre, la nature et la structure générale des constituants du sous-sol,
- ☉ la **physique** appliquée aux matériaux sols et roches qui décrit la répartition des caractéristiques physiques du sous-sol (résistivité, élasticité, densité, radioactivité,...) à partir de phénomènes d'origine naturelle ou provoquée.

On distingue :

- ☉ le géophysicien junior et/ou opérateur en géophysique capable de mettre en application une ou plusieurs techniques, et d'effectuer des mesures.
- ☉ le géophysicien senior ou expérimenté pouvant faire fonction de chef de mission, capable d'organiser une campagne de reconnaissance, d'interpréter les résultats de plusieurs techniques géophysiques et de les synthétiser.

II – OBJECTIF DE LA CHARTE

Valoriser la GÉOPHYSIQUE au moyen :

- ☉ de prestations de qualité dans le respect des règles professionnelles,
- ☉ de l'optimisation du rôle du géophysicien dans la maîtrise des risques et des ressources du sous-sol, à travers la définition d'une technique adaptée au problème posé, l'acquisition de mesures significatives, et leur interprétation en termes géologiques,
- ☉ d'actions communes pour le développement de la géophysique appliquée.

III – ENGAGEMENTS

Le prestataire en géophysique appliquée signataire de la présente charte s'engage à :

- ☉ se conformer :
 - aux règles de l'Art,
 - aux règles professionnelles, et en particulier au Code de Bonne Pratique en Géophysique Appliquée ainsi qu'aux Recommandations pour la Mise en Œuvre des Contrats en Géophysique Appliquée
- ☉ n'exécuter que des études compatibles avec ses qualifications et ses assurances,
- ☉ mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer des prestations de qualité, c'est à dire :
 - la démarche pour une procédure de qualité,
 - le bon état et la calibration du matériel,
 - le respect des normes, modes opératoires approuvés et/ou recommandations relatifs aux mesures, à leur interprétation et aux résultats fournis,
 - la transparence quant aux sous-traitants et prestations sous-traitées,
- ☉ rechercher une bonne adéquation entre les moyens mis en œuvre et le but à atteindre, et en particulier :
 - dénoncer un programme imposé manifestement non adapté à la mission demandée, et proposer le programme adéquat,
 - ne pas proposer et/ou mettre en œuvre une technique d'investigation inadaptée aux problèmes à résoudre,
 - informer le client des adaptations éventuelles à apporter à la campagne de reconnaissance, au préalable et/ou au regard des résultats obtenus,
 - avertir le client des risques techniques et des conséquences des incertitudes qui subsistent après l'exécution d'un programme de mesures,
 - avertir le client des éventuels travaux complémentaires permettant d'étalonner ou de vérifier les résultats.
- ☉ respecter les règles de bonne conduite entre confrères.

Date, cachet et signature du prestataire

* Hors domaine recherche pétrolière

** Liste des membres, disponible à AGAP Maison de la Géologie, 77 rue Claude Bernard, 75005 Paris France
Tel : 01 47 07 91 95 e-mail : agapqualite@wanadoo.fr